

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 27/10/2025

Durée totale et maximale de l'interruption : 10h28

Codes postaux concernés : 4910

Origine de l'interruption

= Intempéries

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 10H28

Justification de la durée de l'interruption

= En raison des fortes intempéries qui ont sévi dans la région ce jour-là, il n'a pas été possible de réalimenter tous les clients dans le délai souhaité.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 27 octobre 2025 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.